



FICHE D'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION
« LE MOUTON QUI DIT NON »
ANNEE 2022-2023

Association déclarée par application de la loi du 1^{er} juillet 1901
et du décret du 16 août 1901.

RAPPEL : Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par l'assemblée générale, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Sont **membres actifs** les personnes qui :

- Ont fait le vœu d'adhérer et ont rempli un formulaire d'adhésion.
- Ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 15€ à titre de cotisation.
- Adhèrent à la Charte de LE MOUTON QUI DIT NON et s'engagent à la respecter.
- S'engagent de manière impliquée et bénévole sur au moins une action durant l'année.

Sont **membres bienfaiteurs**, les personnes qui versent un droit d'entrée d'un montant de leur choix (sous forme de don) et une cotisation annuelle de 15€. Un membre bienfaiteur peut aussi être considéré comme membre actif.

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Mail :

Souhaite devenir MEMBRE ACTIF (Cotisation annuelle 15 euros)

Souhaite devenir MEMBRE BIENFAITEUR
(Cotisation annuelle 15 euros + don de _____ euros)

Date :

Signature :

CADRE RESERVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Demande agréée

Demande refusée

Date :

Signature(s) :